



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

La voix des associations de traducteurs, d'interprètes et de terminologues à travers le monde

INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

The voice of associations of translators, interpreters and terminologists around the world

FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE TRADUCTORES

La voz de las asociaciones de profesionales de la traducción, interpretación y terminología de todo el mundo

MANUEL pour les Comités permanents et Groupes de travail de la FIT mandature 2022-2025

Table des matières

PARTIE I : DIRECTIVES GÉNÉRALES	2
1. Objectif	2
2. Éligibilité et durée des mandats	2
3. Élection à la présidence et à la coprésidence de CP>	3
4. Quorum et procédure de vote	3
5. Rapports	3
6. Engagement et participation des membres	4
7. Règlement des différends	4
8. Financement	4
PARTIE II : LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET GROUPES DE TRAVAIL mandature 2022-2025	5
Annexe I : RESSOURCES ET PUBLICITÉ	8
Annexe II : MODÈLE DE RAPPORT	9



PARTIE I : DIRECTIVES GÉNÉRALES

Ce manuel mentionne explicitement les Comités permanents et Groupes de travail (CP>). Toutefois, il s'applique à tout comité, commission, commission spéciale, groupe de travail durable ou temporaire mis en place par le Conseil de la FIT.

1. Objectif

Les activités nombreuses et variées de la FIT sont, dans une large proportion, menées à bien par ses Comités permanents et Groupes de travail, garants de la cohérence et de la continuité du travail du Conseil de la FIT dans des champs d'action spécifiques. Les CP> traitent un large éventail de sujets : fonctionnement interne de la FIT, problématiques spécifiques au travail des traducteurs, interprètes et terminologues, sujets liés aux associations membres et publications de la Fédération.

Les membres des CP> sont issus à la fois du Conseil de la FIT et des associations membres de la FIT partout dans le monde. Les CP> auxquels appartiennent les adhérents d'une association membre de la FIT reflètent généralement leurs centres d'intérêt et domaines d'expertise et d'expérience.

Les Comités permanents et Groupes de travail de la FIT sont régis par les dispositions de la partie VI du Règlement intérieur de la FIT et par les directives du présent manuel. Les objectifs de chaque CP> doivent sans exception s'accorder aux objectifs généraux de la FIT.

Ce manuel apporte des informations sur les fonctions des CP>, leur constitution, leur fonctionnement et les modalités de la reddition de comptes au Conseil. Sur la base de ces informations, les associations FIT sont encouragées à proposer la candidature de ceux et celles de leurs adhérents qui seront en mesure de faire profiter la Fédération et, au-delà, la profession, des ressources précieuses que représentent leur temps, leur énergie et leur expérience. Tous les projets et initiatives mis en œuvre par tous les CP> doivent se conformer aux Statuts et au Règlement intérieur de la FIT.

2. Éligibilité et durée des mandats

Tout adhérent en règle d'un membre ordinaire ou associé de la FIT est habilité à participer à un CP>, à condition qu'il ait le soutien de l'association présentant sa candidature et dispose des compétences, connaissances et motivation nécessaires. Le Conseil peut également nommer n'importe lequel de ses membres. **La décision finale sur l'admission à un CP> appartient au Conseil de la FIT.**

Un Comité permanent est en activité jusqu'à sa dissolution par l'autorité qui l'a constitué. Toutefois, excepté dans le cas des Comités permanents *Translatio* et *Babel*, le ou la président/e et les membres des Comités permanents sont tenus de démissionner avec effet immédiat après un Congrès statutaire. Le Conseil entrant décide alors des nominations à chaque Comité permanent en tenant dûment compte des impératifs de continuité de la mission et d'effectifs suffisants des équipes. La période séparant deux Congrès statutaires consécutifs constitue un « mandat ».



Les membres de CP> peuvent y siéger pour **trois** mandats consécutifs au maximum. À l'issue de trois mandats consécutifs, les membres de CP> ne sont plus éligibles à la participation à aucun autre CP> similaire, jusqu'à échéance d'un intervalle de trois ans. Nous recommandons que les adhérents d'association ne soient pas nommés à plus de **deux** CP> par mandat. Nul ne peut présider un CP> pendant plus de **deux** mandats consécutifs. Un minimum de **trois** membres et un maximum de **sept** membres seront choisis pour constituer un CP>. Ces limites peuvent connaître des exceptions si le Conseil convient que la participation d'autres membres est nécessaire à l'exécution des tâches d'un CP> particulier. Un CP> peut à tout moment faire appel à des experts extérieurs à la FIT pour l'assister dans son travail. Cependant, ces intervenants extérieurs ne disposent pas du droit de vote. Ils ne sauraient recevoir de rétribution d'une quelconque sorte sans accord préalable du Conseil, par exemple par l'approbation préalable d'une ligne budgétaire ou autre mécanisme d'approbation conforme au Règlement financier.

Un Groupe de travail est constitué pour mener à bien des tâches définies aux contours bien délimités dans un laps de temps relativement réduit (de 6 mois à un an), renouvelable si nécessaire pour permettre l'exécution de la tâche prévue. Une fois le travail accompli, le Groupe de travail est dissout.

Chaque CP> se verra attribuer un membre du Conseil comme point de contact, qui facilitera la constitution du CP> et fera la liaison avec le Conseil.

3. Élection à la présidence et à la coprésidence de CP>

L'élection du ou de la président/e a lieu par vote public majoritaire des membres du CP>. À la demande d'un membre du CP>, cette élection peut avoir lieu à bulletin secret. Dans ce cas, le Conseil désigne la personne chargée d'organiser l'élection.

Le ou la président/e d'un CP> peut décider de la nécessité de désigner un ou une coprésident/e. L'élection du ou de la coprésident/e a également lieu par vote public majoritaire des membres du CP>.

4. Quorum et procédure de vote

Le quorum est atteint en présence de la moitié des membres d'un CP>. Les décisions des Comités permanents sont prises à la majorité simple des membres du CP> conformément aux principes décrits aux paragraphes 34 à 36 du Règlement intérieur de la FIT.

5. Rapports

Chaque CP> est tenu de présenter au Conseil un rapport trimestriel sur l'avancement et le fruit de ses travaux et présentant toute autre question pertinente. Ces rapports sont rédigés par le ou la président/e. Une fois par an, le rapport trimestriel comprend une brève présentation au Conseil et aux autres CP>. Le modèle à suivre pour ces rapports est joint en annexe (Annexe II). Il sera également mis à disposition séparément. Tous les rapports doivent être approuvés par les membres du CP> concerné avant d'être soumis au Conseil. Tous les rapports et présentations utiliseront l'anglais afin d'en faciliter l'accessibilité et l'envoi sans délai au Conseil par le CP>.



6. Engagement et participation des membres

Il est attendu des membres de CP> qu'ils participent régulièrement et de façon positive à toutes les discussions en ligne, forums, correspondances par e-mail et réunions en présentiel ou en ligne, ceci afin de faciliter le travail du CP>. Tous les membres de CP>, experts extérieurs, personnes-liaison du Conseil et autres participants sont tenus à une obligation de confidentialité des débats. Des réunions régulières seront organisées afin de permettre au travail du CP> d'avancer.

Le ou la président/e est responsable de l'avancée globale des travaux du CP>. Un ordre du jour doit être rédigé pour toutes les réunions et diffusé au moins **une semaine à l'avance**. Un procès-verbal doit être rédigé et, après approbation par le CP>, déposé dans un dossier en ligne accessible au Conseil.

Dans l'éventualité où un membre ne participerait pas régulièrement ou de manière productive aux travaux, le ou la président/e peut le contacter pour discuter de la poursuite de sa participation au CP>. En l'absence de réponse, le ou la président/e contacte à la fois le membre concerné et son association. Si cette action n'est pas non plus suivie d'effet, la situation est présentée à la personne-liaison du Conseil pour ce CP>.

Quand le membre inactif est le ou la président/e d'un CP>, la personne-liaison du Conseil a la possibilité de discuter de la situation avec le ou la président/e du CP> ou directement avec le Conseil. Le Conseil peut intervenir s'il a le sentiment que le travail du CP> n'avance pas de manière adéquate et, si c'est jugé nécessaire, le Conseil peut nommer de nouveaux membres ou des membres supplémentaires et/ou proposer une autre personne à la présidence.

7. Règlement des différends

Dans l'éventualité d'une détérioration majeure de l'environnement de travail collaboratif au sein d'un CP> ou en présence d'éléments indiquant une inconduite, tout membre d'un CP> peut en informer le Conseil via la personne-liaison. Il incombe alors au Conseil de s'informer de la situation et d'y trouver une solution. Les décisions du Conseil sont définitives.

8. Financement

D'une manière générale, les CP> ne disposeront pas d'un budget. Cependant, à titre exceptionnel et **exclusivement avec autorisation préalable du Conseil après consultation du Trésorier**, un CP> peut demander le remboursement ou la prise en charge de frais encourus dans l'accomplissement de ses tâches. Les demandes de remboursement ou de prise en charge doivent être soumises selon la procédure adéquate en vigueur au moment du dépôt de la demande. Les informations sur les modalités de demande de remboursement ou de prise en charge seront mises à disposition par le membre du Conseil désigné comme personne-liaison pour le CP> concerné. Les demandes de remboursement ou de prise en charge doivent être envoyées dans les **trois mois** à compter de la date des frais concernés. Les dépenses extraordinaires hors budget doivent être approuvées au préalable par le Trésorier de la FIT conformément au Règlement financier de la FIT (§ 4.5).



PARTIE II : LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET GROUPES DE TRAVAIL MANDATURE 2022-2025

Le **Comité permanent pour le développement d'associations** promeut et accompagne activement la formation d'associations et, ce faisant, œuvre à l'expansion et au rayonnement de la FIT. Le but final de ce CP est de faciliter la constitution de nouvelles associations et la formation de Centres régionaux là où il n'en existe pas encore, afin de cultiver et de conforter les relations entre les associations membres de la FIT au niveau régional.

Le **Comité permanent traduction audiovisuelle** a pour objet les problématiques variées auxquelles sont confrontés les traducteurs de l'audiovisuel, dont le travail recouvre la traduction de doublage, de sous-titres et de narration et voice-over. Son ambition est de mieux faire connaître et reconnaître les traducteurs et la traduction audiovisuels partout dans le monde.

Le **Comité permanent de la gestion des prix** a pour tâche d'administrer les différents prix et récompenses de la FIT, qui seront décernés au Congrès mondial suivant. Parmi ses tâches, on compte entre autres les appels à nominations, la constitution des jurys d'examen des candidatures et le suivi de ces travaux. Ce CP organise la prestigieuse cérémonie de remise des prix, qui a lieu au Congrès mondial de la FIT. Il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat et le Trésorier, dans la mesure où certains prix comprennent une récompense en argent.

Le **Comité permanent Babel** produit *Babel – Revue internationale de la traduction*, publication scientifique destinée en premier lieu aux traducteurs, interprètes et terminologues mais pouvant intéresser également les non-spécialistes désireux de s'informer de l'actualité du domaine. Le CP *Babel* comprenant des effectifs suffisants, aucune nouvelle nomination n'est actuellement requise.

Le **Comité permanent des communications** a pour tâche d'examiner et réviser la stratégie de communication existante de la FIT, avec pour objectif d'améliorer les canaux de communication internes, entre le Conseil, les Centres régionaux et les associations membres d'une manière générale, et externes, avec les partenaires de la FIT, acteurs du secteur des langues, associations et ONG, pouvoirs publics et chercheurs et enseignants. L'utilisation efficace des réseaux sociaux est une fonction importante de ce CP.

Le **Comité permanent traduction et interprétation en contextes de crise** est un CP nouvellement créé pour s'intéresser au rôle actuel des associations TTI autour du monde dans différentes situations de crise telles que guerres, catastrophes naturelles et troubles politiques. Il s'intéresse aux difficultés actuelles et aux possibilités éventuelles pour y remédier. De concert avec d'autres ONG intervenant dans ce domaine, ce CP se donne pour objectif d'améliorer le recours aux professionnels des langues et leurs conditions d'exercice dans des contextes de crise.

Le **Comité permanent éducation et développement professionnel** actualise et diffuse des informations et documentations sur les initiatives de formation continue dans le secteur de la traduction, l'interprétation et la terminologie partout dans le monde. Il s'efforce également de



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

La voix des associations de traducteurs, d'interprètes et de terminologues à travers le monde

INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

The voice of associations of translators, interpreters and terminologists around the world

FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE TRADUCTORES

La voz de las asociaciones de profesionales de la traducción, interpretación y terminología de todo el mundo

publier des renseignements à jour sur les formations universitaires et autres qualifications professionnelles. Ce CP remplit cette importante mission de pair avec les associations membres et des partenaires majeurs du secteur TTI. Il peut également organiser des formations de formateur, en particulier là où il n'existe pas de programme officiel de formation en TTI, et collabore avec le Groupe de travail sur la recherche.

Le **Comité permanent des partenariats externes** a pour charge de cultiver et développer les partenariats existants avec des acteurs majeurs du monde de la traduction, l'interprétation et la terminologie, tels que la Conférence internationale permanente d'instituts universitaires de traducteurs et interprètes (CIUTI), l'European Legal Interpreters and Translators Association (EULITA), l'Association mondiale des interprètes en langue des signes (WASLI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL) et AudioVisual Translators Europe (AVTE). En outre, la FIT fait partie de la coalition constituée avec l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), Red T (défense des traducteurs et interprètes dans les contextes à haut risque) et Critical Link. Ce CP renforcera les liens avec les parties prenantes de premier plan dans le secteur des langues dans son ensemble, ainsi qu'avec des associations spécifiques.

Le **Comité permanent interprétation** traite des problématiques intéressantes à la fois les interprètes en langue orale et en langue des signes de par le monde, communiquant sur le rôle important de médiation interculturelle joué par les interprètes, encourageant leur développement professionnel et leur formation continue dans les technologies récentes et défendant le droit des interprètes à une rémunération et des conditions de travail équitables, dans tous les modes d'interprétation (présentielle, à distance ou hybride), tous les domaines de spécialisation et tous les contextes. Ce CP travaille en partenariat avec d'autres associations d'interprètes du monde en faveur de la visibilité et la notoriété de la profession.

Le **Comité permanent langues autochtones** ambitionne de contribuer activement au développement et à la promotion des langues autochtones dans différentes régions du monde et de collaborer à des projets et programmes d'amélioration de la pratique et du statut de ces langues, notamment grâce à la traduction et l'interprétation. La présente mandature (2022-2025) de la FIT coïncide en partie avec la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032 de l'ONU et il est donc de la responsabilité de la FIT, premièrement, de dialoguer activement avec les acteurs majeurs en ce domaine, deuxièmement, de diffuser et alimenter les discussions sur l'importance et la valeur des langues autochtones et, troisièmement, d'organiser manifestations et activités autour des langues autochtones et de leurs locuteurs partout dans le monde.

Le **Comité permanent des investissements** a la charge d'investir les fonds excédentaires de la Fédération, avec prudence et selon une politique d'investissement dont la visée première est de conserver le capital tout en dégagant des revenus raisonnables.

Le **Comité permanent des normes** fait entendre la voix de la FIT dans les débats portant sur les normes internationales nouvelles ou existantes (ex. normes ISO) ayant trait à nos professions. Il encourage l'harmonisation des normes et standards professionnels et le respect des bonnes pratiques.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

La voix des associations de traducteurs, d'interprètes et de terminologues à travers le monde

INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

The voice of associations of translators, interpreters and terminologists around the world

FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE TRADUCTORES

La voz de las asociaciones de profesionales de la traducción, interpretación y terminología de todo el mundo

Le **Comité permanent du Fonds de solidarité** évalue le mérite des demandes d'assistance émanant des associations membres au regard des règles du Fonds de solidarité puis soumet des propositions au Conseil de la FIT pour décision finale.

Le **Comité permanent *Translatio*** produit la lettre d'information trimestrielle de la FIT, *Translatio*, canal de communication privilégié entre la Fédération, ses associations membres et d'autres parties prenantes. Le lectorat a connu un développement exponentiel grâce au travail acharné des rédacteurs, contributeurs, graphistes et traducteurs de *Translatio*.

Le **Comité permanent traduction juridique** est chargé d'organiser le Forum FIT de traduction et interprétation juridiques et de traiter d'autres sujets d'actualité brûlante dans ce domaine.

Le **Comité permanent traduction d'édition et droit d'auteur** fait partie des rares voix s'exprimant aujourd'hui sur la scène mondiale en faveur des traducteurs publiés, traducteurs littéraires, de fiction et de non-fiction. D'une manière générale, ce CP œuvre à la reconnaissance des traducteurs comme auteurs à part entière. Il fait connaître et s'efforce de traiter en temps voulu des questions d'une importance capitale pour ces traducteurs, dans des régions spécifiques ou dans le monde entier.

Le **Comité permanent chargé des procédures** examine les Statuts, le Règlement intérieur et le Règlement financier de la FIT pour garantir le bon fonctionnement de la Fédération.

Le **Comité permanent technologies** s'intéresse aux tendances et développements de l'actualité des technologies de la traduction et l'interprétation et à leurs effets sur le travail des professionnels des langues. Il vise aussi à participer à long terme aux discussions avec les développeurs et les utilisateurs de ces technologies et avec le secteur des services linguistiques.

Le **Groupe de travail sur la recherche** rédige les documents de position de la FIT sur des sujets d'actualité ou de controverse au sein de la profession, ainsi que sur les évolutions récentes dans le domaine de la traduction, l'interprétation et la terminologie dans le monde. Le cas échéant, il engage une collaboration avec d'autres CP>.



ANNEXE I : RESSOURCES ET PUBLICITÉ

1. Ressources

Les CP> disposent des ressources suivantes pour faciliter leur travail.

Forum de discussion en ligne

Pour la communication au sein d'un CP>, un forum en ligne sera créé par la Secrétaire générale de la FIT ou par une personne désignée par le Conseil à l'issue de la création du CP>. Ce forum servira à l'élection du ou de la président/e et à toutes les communications ultérieures.

Réunions virtuelles

L'organisation régulière de réunions en ligne est encouragée. Diverses plateformes peuvent être utilisées pour cela, en particulier Zoom, dont la FIT détient une licence. Les demandes d'utilisation du compte Zoom de la FIT doivent être adressées en premier lieu au membre du Conseil désigné comme personne-liaison pour le CP>.

Outils de sondage

Les sondages et enquêtes peuvent se révéler des instruments utiles au travail des CP> et y recourir est encouragé. Les président/es des CP> sont invité/es à contacter en premier lieu le Secrétariat pour s'informer des ressources à disposition.

2. Publicité

Tous les CP> sont encouragés à diffuser des informations sur l'avancée de leurs travaux, susciter le soutien des membres et donner de la visibilité à leurs activités par le biais de tous les canaux de communication de la FIT ainsi, quand la situation s'y prête, que de canaux externes. Les deux principaux canaux FIT de communication sont *Translatio* et les pages web FIT. De plus, les différents réseaux sociaux utilisés par la FIT, à savoir Twitter, LinkedIn et Facebook, peuvent servir à communiquer sur des événements. Les informations doivent de préférence être également diffusées par courrier électronique sur les e-groupes de la FIT et de ses Centres régionaux.

Translatio

Les articles, longs de 500 mots au plus, concernant les activités des CP> à publier dans la lettre d'information de la FIT *Translatio*, sont à envoyer à translatio@fit-ift.org.

Page web

Il est possible de créer sur demande une page dédiée à un CP> sur le site internet de la FIT. La fonction d'une telle page est d'informer le public et les associations membres de la FIT à propos du CP>, de ses membres, de son travail et des résultats obtenus.

Le CP> lui-même est responsable de la préparation, du téléchargement et de l'actualisation du contenu de la page et ainsi que de la mise à disposition du contenu dans les trois langues officielles de la FIT.

3. Procédure de candidature à un CP>

- a) Remplir le formulaire en ligne de nomination et candidature à l'adresse www.fit-ift.org/dc/.
- b) Envoyer en même temps les documents d'accompagnement via le lien fourni.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

La voix des associations de traducteurs, d'interprètes et de terminologues à travers le monde

INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

The voice of associations of translators, interpreters and terminologists around the world

FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE TRADUCTORES

La voz de las asociaciones de profesionales de la traducción, interpretación y terminología de todo el mundo

ANNEXE II : MODÈLE DE RAPPORT

[Titre] Nom du Comité permanent ou Groupe de travail

Rapport d'avancement du [date de publication] au [date de publication]

Soumis au Conseil de la FIT le [date de publication]

À noter que ce rapport **doit être rédigé en anglais**. Comme précisé dans le *Manuel*, il doit être rédigé par le ou la président/e et approuvé par les membres du CP> avant soumission au Conseil de la FIT chaque trimestre.

Membres (prénom et nom)	Associations (acronyme)	Pays	Adresse électronique	Fonctions président/e, coprésident/e, autre	Statut actif/inactif (à renseigner par le ou la président/e)

Aperçu du programme de travail

Objectifs pour la mandature en cours

Veillez à ce que les objectifs soient **pertinents, en phase** avec les objectifs stratégiques généraux de la FIT, **spécifiques** au CP> et **atteignables** dans un délai réaliste et clairement défini.

Objectifs remplis à ce jour



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

La voix des associations de traducteurs, d'interprètes et de terminologues à travers le monde

INTERNATIONAL FEDERATION OF TRANSLATORS

The voice of associations of translators, interpreters and terminologists around the world

FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE TRADUCTORES

La voz de las asociaciones de profesionales de la traducción, interpretación y terminología de todo el mundo

Nombre de réunions organisées pendant la période : _____

Date	Fonction	Principaux résultats

Remarques et observations

Étapes suivantes

Action(s) recommandée(s) concernant les membres inactifs ou actions déjà entreprises concernant les membres inactifs (si applicable)